

Publié le 23 septembre 2021

## Tour d'horizon de l'actualité à 360° au menu de la séance « aménagement »

La séance du Congrès des Epl consacrée à l'aménagement (14 octobre, 11h à 12h30) sera l'occasion de faire un tour d'horizon des grands moments de l'actualité législative et politique de l'aménagement urbain en 2021 : l'adoption de la loi Climat et résilience introduisant l'objectif de Zéro artificialisation nette dans le droit positif, la commission Rebsamen pour la relance de la construction de logements, le Référentiel du logement de qualité ou le projet de loi 3DS.



**La loi Climat et résilience intègre dans le droit en vigueur l'objectif « zéro artificialisation nette »** pour limiter les possibilités d'extension de l'urbanisation. La crise sanitaire a ralenti l'activité économique, notamment dans le secteur de la construction. Ce qui a conduit le gouvernement à instaurer des **dispositifs de relance, de financements complémentaires des projets, voire d'allègement des procédures.**

### Référentiel, un tournant dans la construction ?

La crise sanitaire a renforcé certaines aspirations à des logements plus grands, plus modulables, plus ouverts vers l'extérieur et moins chers. Ces tendances pour le moins contradictoires soulèvent des questions aussi basiques que vertigineuses : **où pourra-t-on construire à l'avenir pour assurer le développement des territoires ?** Que construira-t-on pour transcender les contraintes et satisfaire les attentes des usagers ? **Les Epl d'aménagement s'emparent des dispositifs du Plan de relance** et démontrent leur qualité de résilience pour jouer les premiers rôles dans les réponses à ces questions.

A travers l'évocation de ces questions, cette table ronde intitulée « **Quel développement des territoires dans la trajectoire ZAN : la résilience des Epl d'aménagement une nouvelle fois à l'épreuve** » sera l'occasion de faire un tour d'horizon des faits marquants de cette problématique en 2021 et notamment :

- L'adoption de la **loi Climat et résilience** introduisant l'objectif de Zéro artificialisation nette dans le droit positif
- La **commission Rebsamen** pour la relance de la construction de logement dans les zones tendues
- Le **référentiel du logement de qualité** élaboré par [F. Leclercq](#) et L. Girometti
- Le **projet de loi 3Ds** et ses dispositions en matière d'aménagement et de dispositifs de dissociation du foncier et du bâti des constructions.

Et nous vous partageons également la vidéo exclusive que François Leclercq nous a accordé juste avant le Congrès des Epl.

Par Olivier TOUBIANA